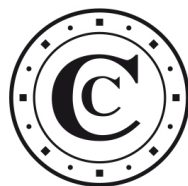


Cour des comptes



RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS,
ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX SERVICES À LA PERSONNE

Rapport public thématique

Mars 2024

Réponses des administrations, organismes et personnes concernés

Réponse reçue après la date de publication

Réponse du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.....	4
---	---

Destinataire n'ayant pas répondu

Madame la ministre du travail, de la santé et des solidarités

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Je tiens tout d'abord à souligner le rôle déterminant des SAP dans l'économie de proximité pour les services rendus aux familles et pour le maintien de la cohésion sociale. Plus de 4 millions de ménages bénéficient des 26 activités de services à la personne à travers une large variété de modes de recours (particuliers employeurs, entreprises, associations, etc.). Ce secteur a vu, depuis 20 ans, la place des entreprises se développer considérablement, jusqu'à représenter aujourd'hui 46 % des heures rémunérées chez les prestataires. Il se trouve confronté à des enjeux majeurs portant sur l'attractivité des métiers, le recrutement et la fidélisation des employés, l'élargissement et la structuration de l'offre sur l'ensemble du territoire.

La transition démographique et le souhait des personnes âgées de rester à domicile vont exacerber ces défis avec des besoins de recrutement d'ici 2030 estimés à près de 250 000 emplois¹, ce qui en fera un secteur clé dans la bataille que mène mon ministère pour le plein emploi. Comme vous le soulignez, le soutien de l'État aux SAP est ainsi essentiel en répondant à la fois à des objectifs de développement économique, de création d'emplois, de lutte contre le travail dissimulé et de cohésion sociale.

Je tiens, à la lumière de ces éléments, à rappeler mon attachement à la pluralité de l'offre de services à la personne, essentielle pour répondre à la diversité des besoins des bénéficiaires. Différents modèles co-existent aujourd'hui, se distinguant par le mode de recours aux SAP (emploi direct ou prestataire), les types de structures (association, entreprise), le type d'activité ou encore de bénéficiaires (publics fragiles notamment). Je pense que tous ont leur place dans ce paysage, et que la priorité de l'action gouvernementale doit être de favoriser, de façon transversale, le développement de l'offre en levant les entraves réglementaires ou concurrentielles qui peuvent la freiner. C'est le sens de notre action en faveur de la simplification, et la raison pour laquelle la ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, Mme Olivia Grégoire, avait annoncé fin 2023 des mesures d'assouplissement touchant au cahier des charges de l'agrément et à la condition d'activité exclusive qui ont été mises en œuvre depuis.

Concernant les dispositifs de soutien au secteur, je partage pleinement le constat de la Cour de la nécessité de mieux les suivre et les évaluer, pour permettre d'objectiver leur impact sur les pratiques des bénéficiaires et sur

¹ Source : Théma DGE Services à la personne, novembre 2023.

les dépenses publiques. Une éventuelle modulation des soutiens publics, à l'image de celles proposées par la Cour (par exemple l'amélioration du ciblage des soutiens et l'allègement des dépenses fiscales associées), ne pourra être envisagée qu'à la lumière de telles évaluations. Comme vous l'avez relevé dans votre rapport, différents travaux² ont déjà été engagés par mes services dans cet objectif, ils seront poursuivis. Cette évaluation sera à réaliser dans son ensemble, notamment en intégrant les effets directs et indirects du recours aux SAP sur les comptes publics. Dans l'attente de ces évaluations, la stabilité du cadre socio-fiscal du secteur des SAP permet d'offrir une visibilité économique pour la croissance et le développement de l'ensemble des acteurs des SAP, constitués majoritairement de petites structures avec une faible rentabilité.

Enfin, la Cour pointe également les enjeux de pilotage attachés à cette politique publique. Je souscris à l'intérêt de le renforcer en associant les parties prenantes concernées sous l'égide de mon ministère représenté par Mme Olivia Grégoire.

Pour conclure, je tiens à remercier la Cour de la qualité du travail fourni et des échanges enrichissants que vous avez partagés avec les services du ministère tout au long de votre enquête, qui permettront d'alimenter des travaux essentiels pour répondre aux défis à venir de ce secteur.

² Dont l'actualisation en cours par mes services d'une maquette socio-fiscale des soutiens aux SAP, outil permettant de mesurer l'effort financier public total en faveur des services à la personne.